

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande présentée par l'entreprise DUFLOT sis 103 rue Sadi Carnot à WAVRIN pour la suppression de pavage pour mise en œuvre d'un enrobé (pour le compte de la MEL), rue du Général Dame - angle Avenue Jacquard ;
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Circulation, stationnement
n° 8.3.305/2024

ARRÊTONS

ARTICLE 1 :

A compter du mardi 13 août 2024 et pour une durée de 1 mois, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits de 7h00 à 17h00 (et seront considérés comme gênants) au droit du chantier sur les 4 premières places de stationnement à droite en venant de l'Avenue Jacquard.

ARTICLE 2 :

L'entreprise DUFLOT effectuant les travaux sera chargée de la pose de la signalisation adéquate.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le lundi 12 août 2024



Par empêchement du Maire
Le 1^{er} adjoint délégué

Marc BUQUET